

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 19 décembre à 18h45, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**OBJET** : ZAC Alleville Nord – Proposition de dénomination de deux voies.

**PRESENTS** : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, Mme CAKIR, Mme DAHOU, M. DUPRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : Mme HAMEAU a donné pouvoir à M. RINA-BASILIO, M. VILLARET a donné pouvoir à Mme BUREAU, M. LACOU a donné pouvoir à M. LAVAL, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. PAOLI a donné pouvoir à Mme NOGUES, M. MABOUSSOU a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

**ABSENTS** : M. HUYGHUES DES ETAGES.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme CAKIR.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour le Conseiller Départemental-Maire**

**Et par délégation**

**La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé**

  
**Veronique DESNOUES**





## 2022-354 ZAC Alleville Nord – Proposition de dénomination de deux voies.

Par délibération du 21 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de créer une Zone d'Aménagement Concerté dénommée « ZAC Alleville Nord » sur un terrain de 22 hectares au nord-ouest de la commune, qui accueillera de l'habitat - 394 logements selon des objectifs prédéfinis de mixité sociale, des activités économiques, des équipements sportifs et une plaine de loisirs. La ville a désigné Valloire Habitat par traité de concession en date du 13 juillet 2011 pour une durée de dix ans.

L'opération n'ayant pas été achevée au 13 juillet 2021, par délibération du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 au traité de concession d'aménagement de l'opération, prorogeant de 3,5 ans la durée d'exécution afin de poursuivre l'achèvement de l'opération, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Les travaux de la tranche 2 - phase 2 qui ont démarré en mai 2022, proposait 9 lots à bâtir et 13 lots bâtis, desservis par deux nouvelles voiries :

- une partie de la voie « VB » pour partie (entre la rue Dame rose et la rue de la grade),
- une voie « RE » allant de VB à la rue d'Alleville.

Les travaux de ces VRD, dans leur phase provisoire ayant été réceptionnés par Valloire Habitat le 19 octobre dernier et afin d'accueillir les constructions futures, il convient de dénommer les deux voiries (cf. plan joint). Cette décision relève désormais de la Métropole, compétente en matière de voirie, sur proposition de la commune concernée.

Il est proposé de dénommer ces deux nouvelles voies :

La voie nouvelle « VB », permettant de relier la rue dame rose à la rue de la Grade, au nom de :

- **Gisèle HALIMI (1927 – 2020)**, avocate, militante féministe, qui s'est notamment engagée pour l'abolition de la peine de mort et la dépénalisation de l'homosexualité.

La voie nouvelle « RE », permettant de relier la voie « VB » à la rue d'Alleville, au nom de :

- **Marie Henriette QUEROIS (1899 – 1945)**, connue sous son nom de résistante **Marcelle RIVIERE**, employée des PTT, résistante appartenant au groupe Chanzy des francs-tireurs et partisans, elle est arrêtée avec ses camarades en mars 1943. Sa qualité de femme lui évitera d'être condamnée à mort et fusillée sur le stand de tir des Groues à Saint Jean de la Ruelle comme ses camarades mais elle sera condamnée à la déportation où elle perdra la vie en 1945 à Ravensbrück.

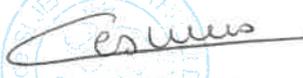
Vu l'avis favorable du bureau municipal élargi du 7 décembre 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**



**PROPOSE** les dénominations des deux nouvelles voies « VB » et « RE » aux noms de Gisèle HALIMI et Marcelle RIVIERE.

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Conseiller Départemental-Maire  
Et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Sport et santé

  
Véronique DESNOUES